

**RELEVÉ DE DÉCISION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 15 JANVIER 2024 À 20 H**

---

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 23

**L'an deux mille vingt-quatre, le quinze janvier à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.**

---

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, BOLLIET Claudine, CHALBOS Stéphanie, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, SULPICE Pierre et VERRON Frédéric

**Absents ou excusés** : Madame et Messieurs DANTIN Jean-Jacques, GUILBERT Laure, PADEY Didier et VIGNE Cédric

**Pouvoirs** :

Mme GUILBERT Laure à Mme GANDY Sandrine  
M. VIGNE Cédric à M. MOIROUD François

**Suppléant** : /

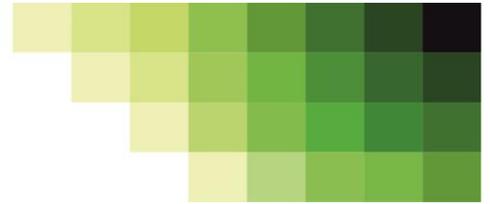
---

Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

---

**Ordre du jour** :

- ❖ Intervention du SHR concernant la GEMAPI
- ❖ Régie de recettes et d'avances des services Enfance Jeunesse
- ❖ Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive
- ❖ Travaux de la brigade de gendarmerie : avenant lot 20 « contrôle d'accès »
- ❖ Validation du contrat 2024-2029 relatif à la filière de REP des éléments d'ameublement pour le maintien de la collecte des DEA
- ❖ Groupement de commande pour la reprise des réseaux humides du Chemin de Fossés
- ❖ Validation du DCE pour la reprise des réseaux humides du Chemin de Fossés
- ❖ Autorisation mandatement dépenses investissement
- ❖ Questions diverses



Le procès-verbal du conseil communautaire du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité, après prise en compte des modifications demandées ci-dessous par M. René PADERNOZ (en italique) :

Page 5 : « (...) Il est répondu que ni la CCY, ni la commune de Yenne n'ont eu des informations supplémentaires. *M. François MOIROUD rajoute que ce compte-rendu n'aurait jamais dû sortir de la CCLA.*  
*M. Patrick MILLION-BRODAZ dit que tout cela est une rumeur ».*

En préambule, M. le Président adresse aux conseillers communautaires ses meilleurs vœux et les remercie pour leur travail et leur engagement dans la bonne marche de la collectivité.

Nous sommes à presque mi-mandat et il faut poursuivre le travail entrepris. Au regard des contraintes budgétaires, il conviendra de faire des priorités, tant au niveau de la CCY que du SMAPS.

A ce titre, M. le Président souligne l'importance donnée aux questions sociales, économiques et environnementales au sein de l'intercommunalité. Il faudra sans doute mutualiser certains projets avec nos voisins dans un esprit d'économie d'échelle et travailler davantage de façon transversale et collective.

M. le Président remercie de nouveau les conseillers et leur souhaite plein de réussite dans leurs projets.

M. René PADERNOZ, au nom de l'opposition, souhaite à chacun bonheur et indépendance d'esprit.

#### ❖ Intervention du SHR concernant la GEMAPI

M. le Président excuse le SHR qui a eu un empêchement et informe le Conseil que cette intervention est reportée en février.

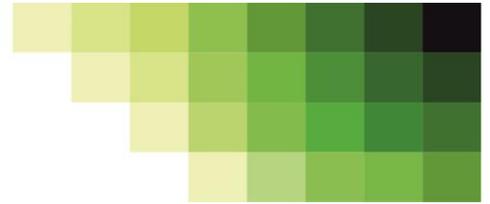
Il en profite toutefois pour rappeler que dans le cadre de la compétence GEMAPI exercée par la CCY, la gestion du Rhône et sa plaine inondable ont été déléguées au SHR en 2018. La CCY a conservé la gestion des cours d'eau (le Flon et la Méline).

A l'occasion de la récente présentation du bilan du SHR en Bureau, M. le Président souligne que la contribution communautaire a fortement augmenté cette année, passant de 24 000 € à 41 000 €. Cela sans compter un éventuel transfert au syndicat de l'entretien des cours d'eau. C'est pourquoi il convient sans doute de réfléchir désormais à la mise en place de la taxe GEMAPI.

Pour M. le Président, il estime en effet que la collectivité a un rôle à jouer en matière d'environnement, de protection de la nature et de prévention des inondations.

M. René PADERNOZ demande si le SHR, à l'occasion de la présentation de son bilan, a parlé de l'étude préalable au schéma de gestion sédimentaire du Rhône, portée par la CNR et validée par l'Agence de l'eau et l'Etat, ainsi que celle sur la continuité écologique du seuil de Yenne, réalisée par le syndicat.

Il est répondu que la présentation s'est axée essentiellement sur la compétence GEMAPI, sur l'accompagnement des collectivités aux risques d'inondation et sur les actions de sensibilisation du syndicat.



❖ Régie de recettes et d'avances des services Enfance Jeunesse

A la demande du SGC de Pont de Beauvoisin, il est proposé de reprendre la délibération sur la régie de recettes et d'avances des services « Enfance et Jeunesse » suite aux modifications de fonctionnement de ces services et à l'utilisation de cette régie.

La régie enregistrera désormais les produits des actions à destination des familles du territoire, ainsi que les produits de gestion courante et la vente liée aux activités organisées par les jeunes. Il est proposé de nommer par ailleurs régisseur principal la responsable de l'ALSH Team Ado, et régisseur suppléant la responsable du service Jeunesse

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, la nouvelle régie de recettes et d'avances des services « Enfance et Jeunesse », et la nomination d'un régisseur principal et d'un régisseur suppléant telle que précisée ci-dessus.

❖ Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive

Il convient de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive auprès du Centre de Gestion 73 pour la période 2024-2029

Il est précisé que la cotisation s'élève à 0,42 % de la masse salariale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

**Le Conseil communautaire VALIDE**, à l'unanimité, le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive auprès du Centre de Gestion 73 pour la période 2024-2029

❖ Travaux de la brigade de gendarmerie : avenant lot 20 « contrôle d'accès »

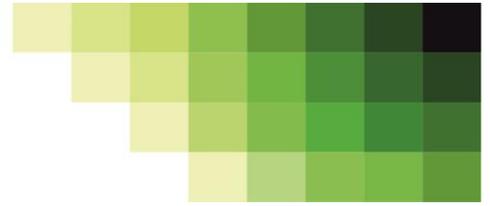
Suite à des demandes formulées par la gendarmerie au sujet du contrôle d'accès des bâtiments, il convient de modifier le dispositif de la brigade. Cela impose de prendre une délibération pour cet avenant au lot 20, dans la mesure où celui-ci dépasse 5 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché s'élève désormais à 69 865,21 € HT, soit une augmentation de 6,63 %.

M. le Président en profite pour informer le Conseil que les travaux avancent comme convenu et que la réception est prévue en avril ou mai

**Le Conseil communautaire VALIDE**, à l'unanimité, l'avenant au lot 20 « contrôle d'accès » relatif aux travaux de la brigade de gendarmerie, comme précisé ci-dessus.

❖ Validation du contrat 2024-2029 relatif à la filière de REP des éléments d'ameublement pour le maintien de la collecte des DEA



Il est rappelé que la communauté de communes a signé un contrat avec Ecomaison (éco-organisme, à but non lucratif, créé en décembre 2011) pour la collecte et le recyclage du mobilier usagé collecté en déchetterie.

Le contrat arrivant à son terme, il convient d'en signer un nouveau pour continuer à bénéficier de la collecte et du traitement.

Il est précisé que cette collecte amène des petites recettes pour la collectivité.

**Le Conseil communautaire VALIDE**, à l'unanimité, le contrat 2024-2029 relatif à la filière de REP des éléments d'ameublement pour le maintien de la collecte des DEA

❖ Groupement de commande et validation du DCE pour la reprise des réseaux humides du Chemin de Fossés

Il est rappelé que la commune de Yenne doit renouveler le réseau d'assainissement du Chemin de Fossés et de la Rue des Echeneaux. Le réseau AEP de ce secteur n'étant pas en bon état, il est proposé de profiter de ces travaux communaux pour renouveler également le réseau d'eau. La longueur du tracé est de 260 ml.

Auquel cas, il convient de :

- valider la création d'un groupement de commande afin d'optimiser les travaux de terrassement. La CCY sera coordinateur du groupement
- valider le DCE détaillant les clauses techniques et administratives de chaque partie (commune et CCY) et autoriser la CCY à lancer la procédure de consultation via un MAPA.

Les travaux devraient se dérouler de juin à novembre 2024

M. René PADERNOZ demande le coût de ce chantier et si des subventions ont été obtenues ?

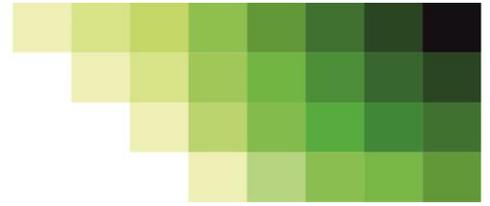
Il est répondu que les travaux s'élèvent à 400 000 € HT environ et qu'aucune subvention n'a été accordée pour l'AEP, ces travaux n'étant pas inscrits dans le schéma directeur de l'eau de la CCY.

**Le Conseil communautaire VALIDE**, à l'unanimité, le groupement de commande et la validation du DCE pour la reprise des réseaux humides du Chemin de Fossés

❖ Autorisation mandatement dépenses investissement

Il est rappelé que les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Communautaire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, d'autoriser le Président à engager, liquider et à mandater les dépenses d'investissement, dans le quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits aux budgets primitifs 2024 lors de son adoption.



En conséquence, il est proposé d'affecter des crédits pour :

- Une étude relative à la passe à poissons sur Ameysin (pour 3 861 € TTC)
- L'acquisition de 2 PC pour France Services (pour 2 762,40 € TTC)
- La réalisation et la pose du nouveau portail pour le siège de la CCY (pour 13 293,22 € TTC)

Ces dépenses devant être réglées avant l'adoption des budgets primitifs 2024, il convient de délibérer sur ces trois affectations.

**Le Conseil communautaire VALIDE**, à l'unanimité, une autorisation de mandatement en dépenses d'investissement pour les 3 projets présentés ci-dessus.

#### ❖ Questions diverses

##### - Etude mobilité

M. le Président informe le Conseil que le Département pourrait financer, jusqu'à 50% des coûts HT des dépenses subventionnables, des aménagements cyclables sur « le dernier km » du collège.

Il est ainsi proposé aux communes éligibles (dont Yenne) de bénéficier de l'accompagnement de l'agence AGATE pour mener cette étude plus approfondie sur la mobilité des collégiens.

M. le Président précise toutefois que c'est bien à l'EPCI d'envoyer une candidature, y compris si la maîtrise d'ouvrage reste communale.

Mme Stéphanie CHALBOS demande par ailleurs où en est le schéma directeur cyclable de l'Avant Pays Savoyard ?

M. le Président rappelle que pour mettre en œuvre sa politique cyclable et soutenir le développement de la pratique du vélo du quotidien, l'Avant Pays Savoyard s'est engagé dans le programme Avelo2 de l'ADEME.

La mise en œuvre opérationnelle de ce programme comprend la réalisation de la véloroute des 5 lacs, l'accompagnement des collectivités dans leur aménagement cyclable, le déploiement d'un service de mise à disposition de VAE aux habitants, le déploiement d'ateliers vélos sur le territoire ainsi que des actions de sensibilisation.

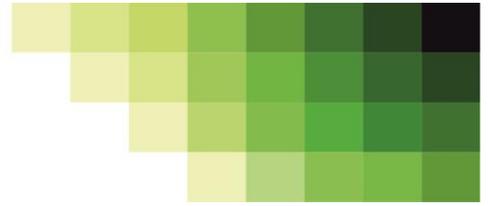
Il précise qu'une réunion sera bientôt organisée au SMAPS pour faire le point sur ce dossier.

##### - Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables

M. le Président revient sur la réunion du 9 janvier dernier avec la DDT concernant la définition des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, et regrette l'absence de nombreux élus lors de cette matinée.

Il rappelle que chaque commune doit délibérer avant le 29 février prochain sur les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions, sachant que ces zones peuvent ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme.

M. le Président précise qu'un accompagnement de la DDT est possible, avec la mise à disposition de plusieurs fiches méthodologiques et une prise en main du portail cartographique « Energie Renouvelable ».



- SMAPS – Réflexion sur les compétences prioritaires du syndicat

M. le Président rappelle la réunion du 30 novembre dernier avec les Bureaux des 3 EPCI de l'Avant Pays Savoyard, réunion concernant le contexte budgétaire du syndicat.

A cette occasion, il a été décidé de prioriser les actions portées par le SMAPS et de solliciter les EPCI dans l'optique de co-construire une feuille de route avec le syndicat. L'objectif est de mettre en adéquation les besoins et la demande.

Il souligne qu'à budget constant, il manque aujourd'hui 110 000 € au SMAPS, dont 56 000 € pour les seules charges de personnel. Il rappelle par ailleurs que 1 € investi rapporte 3 € au territoire.

M. Julien BLANCHIN s'interroge sur ces augmentations et souligne que plus on met de l'argent, plus on en rajoutera encore.

M. le Président informe le Conseil qu'une nouvelle rencontre des 3 Bureaux de l'Avant Pays Savoyard devrait avoir lieu début février

- Sécurisation de la ressource en eau potable

Mme Laurence BOIRON informe le Conseil qu'un Arrêté préfectoral a été signé le 5 janvier dernier pour autoriser la collectivité, ou les entreprises travaillant pour son compte, d'entrer temporairement sur les propriétés privées afin de réaliser des prospections de reconnaissance hydrogéologique, dans le cadre du projet de sécurisation de la ressource en eau potable. Cette autorisation est délivrée pour une durée de 5 ans

Séance levée à 21H10

Fait à Yenne, le 16 janvier 2024

Le Président,  
G. DUMOLLARD